



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 40544

Texte de la question

M. Franck Marlin attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, du logement, des transports et du tourisme sur l'augmentation très inégale et injuste des tarifs de carte orange à partir du 1er juillet prochain. En effet, la zone 1 à 2 enregistre une hausse de 5,6 %, la zone 1 à 3 de 7,4 %, la zone 1 à 4 de 4,3 %, la zone 1 à 5 de 2,5 %, enfin les zones 1 à 6 de 7,4 %, la zone 1 à 7 de 6,5 %, la zone 1 à 8 de 7 %. Il aimerait connaître la logique d'une telle décision et souligne l'inégalité qu'elle engendre pour les usagers des dernières zones.

Texte de la réponse

Le 1er juillet dernier est intervenue dans les transports de la région parisienne une hausse moyenne de 5,2 % tous titres confondus, incluant différentes mesures d'ajustement, qui sont un premier pas vers une progressivité plus harmonieuse des tarifs de la carte orange. Il s'agit essentiellement de poursuivre la politique de diminution des trop fortes différences de prix qui peuvent encore exister d'une zone à l'autre et entre l'Ile-de-France et les régions avoisinantes. Les prix pratiques en Ile-de-France restent inférieurs à ceux des grandes villes françaises telles que Lille, Lyon, Marseille et des métropoles étrangères, telles que Londres, New-York et Tokyo. Il n'en reste pas moins que les hausses de tarif doivent correspondre à une amélioration parallèle de la qualité du service offert aux voyageurs en matière de ponctualité, de confort, de propreté et de sécurité, et à la réalisation d'investissements permettant d'adapter le réseau aux évolutions de la demande et de la localisation des activités et de l'habitat. Une politique très ambitieuse à cet égard a été engagée permettant la mise en service de nombreuses liaisons nouvelles au cours de la période 1995-1998. La réalisation de ce programme s'étalera sur une longue période et il n'est évidemment pas possible d'établir un lien trop direct ou exclusif entre les hausses de tarifs et les services nouveaux intéressants tel ou tel secteur géographique.

Données clés

Auteur : [M. Marlin Franck](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40544

Rubrique : Transports urbains

Ministère interrogé : équipement, logement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, logement, transports et tourisme

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3492

Réponse publiée le : 21 octobre 1996, page 5541